



# RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

*Réunion du 4 juillet 2017*

# SOMMAIRE

1. « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE » : ÉVALUATION SUR LA COMMUNE DE TONNERRE
2. « ZAE » : ÉVALUATION SUR LA COMMUNE D'ANCY LE FRANC
3. « SCOLAIRE » : RÉVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (TONNERRE, FLOGNY-LA-CHAPELLE)

# 1. « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »

## ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – PROPOSITION D'ÉVALUATION POUR L'AIRE D'ACCUEIL

### ➤ Proposition d'évaluation (droit commun) : **coûts de fonctionnement du service**

- **Charges générales : moyenne 3 ans sauf exceptions :**
  - Eau : montant 2014 (pour ne pas prendre en compte la hausse des dépenses 2015 et 2016 liée à un problème de fuite d'eau)
  - Electricité : montant 2016 (le plus significatif)
- **Charges de personnel : moyenne de 3 ans**

➤ Le coût net de fonctionnement a été évalué à **9 965€**

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### Compte ACHATS

60611	Eau et assainissement	5960,08
60612	Energie-Electricité	37784,86
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1920,01

#### Compte SERVICES EXTERIEURS

611	Contrats de prest. de services avec entreprises	90,92
61522	Entretien et réparations - Bâtiments	683,52
61523	Entretien et réparations - Voies et réseaux	830,97
616	Primes d'assurances	246,26
622	Honoraires	92,04
6262	Frais de télécommunications	214,87
6284	Redevance OM	325,67

<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>1592,01</b>
	<b>Charges de structure et de support</b>	<b>3250,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>70 109,41</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 + 73	Produits d'exploitation	16704,33
74	Subvention CAF	43232,40
013	Atténuations de charges	207,77

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>60 144,50</b>
-----------------------	------------------

<b>CHARGES NETTES</b>	<b>9 964,91</b>
-----------------------	-----------------

# 1. « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »

*ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – PROPOSITION D'ÉVALUATION POUR L'AIRE D'ACCUEIL*

➤ **État de la zone : diagnostic ATD**



# 1. « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »

## ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – PROPOSITION D'ÉVALUATION POUR L'AIRE D'ACCUEIL

➤ État de la zone : diagnostic ATD



*Bon état général de la chaussée*



*Reprise de la chaussée de part et d'autre du caniveau*



*Dégradations de chaussée (faiénçage)*



*Reprise de la fissure (scellement de fissure)*

# 1. « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »

## ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – PROPOSITION D'ÉVALUATION POUR L'AIRE D'ACCUEIL

### ➤ Proposition d'évaluation : **coût moyen annualisé**

#### – Le coût moyen annualisé comprend à la fois :

- Le coût de renouvellement des équipements sur la zone

- L'évaluation a été réalisée à partir du diagnostic technique effectué par l'ATD en mai 2017.

- Le coût moyen annuel des travaux (évalué sur une période de 7 ans)

#### – Les dépenses engagées sont atténuées des recettes perçues :

- FCTVA (calculé au taux de 15,482%)

# 1. « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »

## ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – PROPOSITION D'ÉVALUATION POUR L'AIRE D'ACCUEIL

### ➤ Proposition d'évaluation : **coût moyen annualisé**

- **Le coût de renouvellement** : évaluation à partir du diagnostic technique
- **Le coût moyen des travaux**

échéance des travaux	moins de 5 ans	10 ans	15 ans	Total
voirie	18 000		140 000	<b>158 000</b>
bâti	2 000	15 000	30 000	<b>47 000</b>
<b>Total montant TTC</b>	<b>20 000</b>	<b>15 000</b>	<b>170 000</b>	<b>205 000</b>
recettes FCTVA	3 096	2 322	26 319	
taux FCTVA	15,48%			
<b>Coût net des travaux</b>	<b>16 904</b>	<b>12 678</b>	<b>143 681</b>	<b>173 262</b>

→ Le coût de renouvellement des équipements sur la zone, net des recettes perçues est évalué à 173 262€. Il correspond à un amortissement sur 15 ans

### → Proposition :

- Compte-tenu du mode de financement des investissements de la commune sur la période (emprunt), il est proposé de prendre en compte une **annuité d'emprunt** correspondant au montant des travaux à réaliser sur 15 ans.
- Est également intégrée **l'échéance des travaux envisagés** : par conséquent le financement des investissements est étalé sur 15 ans et traduit en **besoin d'investissement annuel**, financé par emprunt.

# 1. « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »

## ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – PROPOSITION D'ÉVALUATION POUR L'AIRE D'ACCUEIL

### ➤ Proposition d'évaluation : **coût moyen annualisé**

- **Le coût de renouvellement** : évaluation à partir du diagnostic technique
  - **Le coût moyen des travaux**
- 
- L'amortissement sur 15 ans des travaux évalués (173K€) correspond à un **besoin de financement des investissements de 11 551€ par an.**
  - Ce besoin d'investissement est traduit en **annuité d'emprunt** (durée 15 ans, taux de 3%) : soit une annuité **de 968€ par an.**
- L'AC de la commune est réévaluée chaque année pour prendre en compte le coût de renouvellement des équipements : elle sera majorée chaque année de 968 €.
- Au terme de 15 ans (2031), le montant de l'AC sera fixe.

besoin de financement sur 15 ans	173 262
besoin de financement annuel	11 551
<i>taux d'intérêt</i>	3%
<i>durée d'amortissement retenue pour emprunt</i>	15 ans

	Evolution de l'AC – part investissement
2017	968 €
2018	1 935 €
2019	2 903 €
2020	3 870 €
2021	4 838 €
2022	5 805 €
2023	6 773 €
2024	7 741 €
2025	8 708 €
2026	9 676 €
2027	10 643 €
2028	11 611 €
2029	12 578 €
2030	13 546 €
2031	14 514 €

# 1. « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »

## ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – PROPOSITION D'ÉVALUATION POUR L'AIRE D'ACCUEIL

### ➤ Proposition d'évaluation n°1 : coût moyen annualisé

- Le coût de réalisation (construction de l'aire d'accueil des gens du voyage)
- Le coût moyen des travaux

➔ le coût moyen des travaux annuels sur 7 ans est de 7K€

	Moyenne 2010-2016
<b>Total montant TTC travaux</b>	<b>7 180,32 €</b>
recettes FCTVA	1 111,66
taux FCTVA	15,48%
<b>Coût net des travaux</b>	<b>6 068,67</b>

# 1. « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »

## ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – PROPOSITION D'ÉVALUATION POUR L'AIRE D'ACCUEIL

### ➤ Proposition d'évaluation : coût moyen annualisé

– Pour le renouvellement, un solde de **173K€** à financer sur **15 ans**.

– Pour les travaux, un montant moyen de **6 K€**

→ L'attribution de compensation est majorée chaque année de l'amortissement des travaux (coûts de renouvellement)

→ S'ajoute un montant annuel de travaux d'investissements courants de 6K€.

→ À compter de **2031**, l'AC n'évolue plus : elle est fixée à **20.582€** (pour la partie correspondant au coût de renouvellement des équipements)

	Renouvellement sur 15 ans	travaux annuels	Charge transférée investissement
2017	968 €	6 069 €	7 036 €
2018	1 935 €	6 069 €	8 004 €
2019	2 903 €	6 069 €	8 971 €
2020	3 870 €	6 069 €	9 939 €
2021	4 838 €	6 069 €	10 907 €
2022	5 805 €	6 069 €	11 874 €
2023	6 773 €	6 069 €	12 842 €
2024	7 741 €	6 069 €	13 809 €
2025	8 708 €	6 069 €	14 777 €
2026	9 676 €	6 069 €	15 744 €
2027	10 643 €	6 069 €	16 712 €
2028	11 611 €	6 069 €	17 680 €
2029	12 578 €	6 069 €	18 647 €
2030	13 546 €	6 069 €	19 615 €
2031	14 514 €	6 069 €	20 582 €

## 2. « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »

### ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – PROPOSITION D'ÉVALUATION POUR L'AIRE D'ACCUEIL

#### ➤ Synthèse : charges transférées aire d'accueil des gens du voyage

- Le coût net de fonctionnement a été évalué à **9 965€**
- Le coût net d'investissement a été évalué à **20 582€, à compter de 2031**
  - Le montant de l'AC évoluera chaque année selon le tableau d'amortissement ci-contre. À compter de 2031, l'AC sera fixe.
- **La CLECT propose de délibérer sur l'évolution de l'attribution de compensation de la commune de Tonnerre.**
  - Les conditions de révision de l'AC sont déterminées comme suit: l'AC est majorée chaque année d'un montant forfaitaire (968€), jusqu'en 2031, correspondant à l'amortissement des travaux à réaliser sur 15 ans.
  - Le conseil communautaire et la commune de Tonnerre se prononceront sur le montant de l'AC initiale et les conditions de révision telles que décrites.
  - L'évolution de l'AC, selon ces conditions, interviendra sans nouvelle délibération.
- **Il est proposé d'imputer la part liée au coût de renouvellement en section d'investissement (de la communauté et la commune), selon le tableau d'amortissement ci-contre.**

	Charge transférée fonctionnement	Charge transférée investissement	Total charge transférée
2017	9 965 €	7 036 €	17 001 €
2018	9 965 €	8 004 €	17 969 €
2019	9 965 €	8 971 €	18 936 €
2020	9 965 €	9 939 €	19 904 €
2021	9 965 €	10 907 €	20 871 €
2022	9 965 €	11 874 €	21 839 €
2023	9 965 €	12 842 €	22 807 €
2024	9 965 €	13 809 €	23 774 €
2025	9 965 €	14 777 €	24 742 €
2026	9 965 €	15 744 €	25 709 €
2027	9 965 €	16 712 €	26 677 €
2028	9 965 €	17 680 €	27 644 €
2029	9 965 €	18 647 €	28 612 €
2030	9 965 €	19 615 €	29 580 €
2031	9 965 €	20 582 €	30 547 €

## 2. « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »

### ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – PROPOSITION D'ÉVALUATION POUR L'AIRE D'ACCUEIL

#### ➤ Synthèse : modification de l'attribution de compensation de la commune

- Le montant négatif en investissement correspond à un versement commune – communauté.

	AC de la commune après transferts (hors imputation de l'AC fonctionnement scolaire)	Charge transférée fonctionnement	AC de FONCTIONNEMENT	Charge transférée investissement	AC d'INVESTISSEMENT
2017	556 860 €	9 965 €	546 895 €	7 036 €	-7 036 €
2018	556 860 €	9 965 €	546 895 €	8 004 €	-8 004 €
2019	556 860 €	9 965 €	546 895 €	8 971 €	-8 971 €
2020	556 860 €	9 965 €	546 895 €	9 939 €	-9 939 €
2021	556 860 €	9 965 €	546 895 €	10 907 €	-10 907 €
2022	556 860 €	9 965 €	546 895 €	11 874 €	-11 874 €
2023	556 860 €	9 965 €	546 895 €	12 842 €	-12 842 €
2024	556 860 €	9 965 €	546 895 €	13 809 €	-13 809 €
2025	556 860 €	9 965 €	546 895 €	14 777 €	-14 777 €
2026	556 860 €	9 965 €	546 895 €	15 744 €	-15 744 €
2027	556 860 €	9 965 €	546 895 €	16 712 €	-16 712 €
2028	556 860 €	9 965 €	546 895 €	17 680 €	-17 680 €
2029	556 860 €	9 965 €	546 895 €	18 647 €	-18 647 €
2030	556 860 €	9 965 €	546 895 €	19 615 €	-19 615 €
2031	556 860 €	9 965 €	546 895 €	20 582 €	-20 582 €

## 2. « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »

### ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – PROPOSITION D'ÉVALUATION POUR L'AIRE D'ACCUEIL

#### ➤ Synthèse : modification de l'attribution de compensation de la commune

- **Afin de tenir compte de la date effective de prise en charge de la compétence par la communauté (1/10/2017),**
  - L'AC 2017 correspondra à la durée résiduelle de prise en charge de la compétence par la communauté (3 mois de fonctionnement): soit **2 491,25€** en 2017
  - À compter de 2018, l'AC sera comptabilisée en « année pleine », soit **9 964,91€**
  
- **L'AC d'investissement serait prise en compte dès 2017, soit 7036€**

## 2. « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »

### ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – PROPOSITION D'ÉVALUATION POUR L'AIRE D'ACCUEIL

#### ➤ Synthèse : modification de l'attribution de compensation de la commune

(\*) 25% du montant de l'AC – correspondant à 3 mois de prise en charge par la CC

	AC de la commune après transferts (hors imputation de l'AC fonctionnement scolaire)	Charge transférée	AC de FONCTIONNEMENT	Charge transférée investissement	AC d'INVESTISSEMENT
2017	556 860 €	2 491 € (*)	554 369 €	7 036 €	- 7 036 €
2018	556 860 €	9 965 €	546 895 €	8 004 €	-8 004 €
2019	556 860 €	9 965 €	546 895 €	8 971 €	-8 971 €
2020	556 860 €	9 965 €	546 895 €	9 939 €	-9 939 €
2021	556 860 €	9 965 €	546 895 €	10 907 €	-10 907 €
2022	556 860 €	9 965 €	546 895 €	11 874 €	-11 874 €
2023	556 860 €	9 965 €	546 895 €	12 842 €	-12 842 €
2024	556 860 €	9 965 €	546 895 €	13 809 €	-13 809 €
2025	556 860 €	9 965 €	546 895 €	14 777 €	-14 777 €
2026	556 860 €	9 965 €	546 895 €	15 744 €	-15 744 €
2027	556 860 €	9 965 €	546 895 €	16 712 €	-16 712 €
2028	556 860 €	9 965 €	546 895 €	17 680 €	-17 680 €
2029	556 860 €	9 965 €	546 895 €	18 647 €	-18 647 €
2030	556 860 €	9 965 €	546 895 €	19 615 €	-19 615 €
2031	556 860 €	9 965 €	546 895 €	20 582 €	-20 582 €

## 2. «ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES »

### *ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – PROPOSITION D'ÉVALUATION POUR LA ZAE D'ANCY LE FRANC*

#### ➤ **Préambule**

- **Seule la ZA d'Ancy le Franc est traitée dans le cadre de cette CLECT.**
- **Les charges afférentes à la zone d'activités de Vauplaine n'ont pas été évaluée, le travail est en cours.**

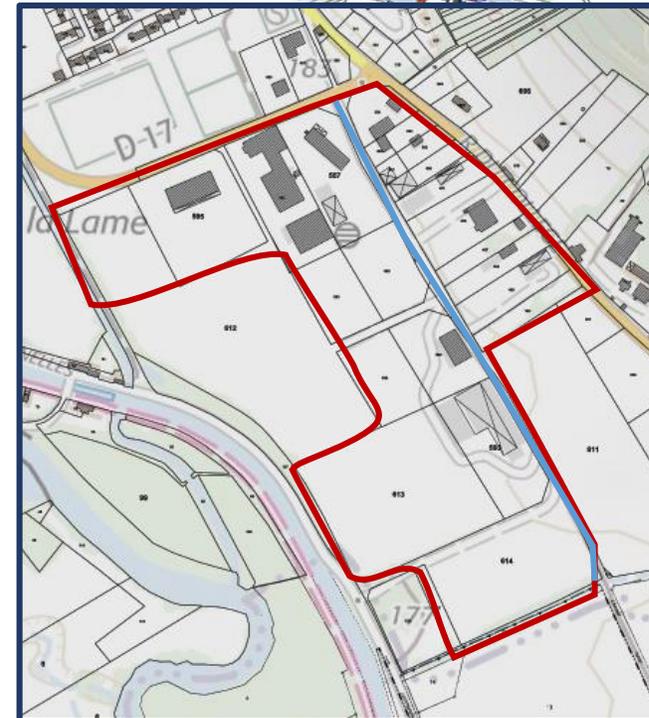
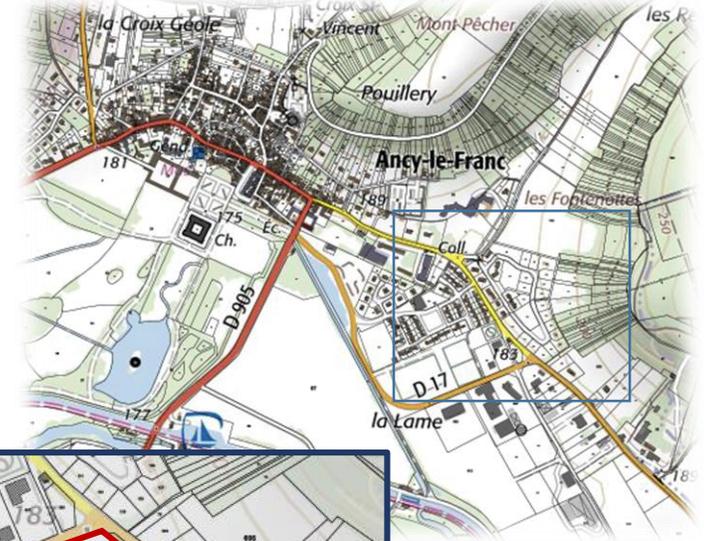
## 2. « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE »

ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – PROPOSITION D'ÉVALUATION POUR LES ZAE

➤ Les zones d'activité économique :

– Les équipements publics sur la zones d'activité d 'Ancy le Franc

- Une voirie communale : 540 mL (3 240m<sup>2</sup>)



# 2. « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE »

## ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – PROPOSITION D'ÉVALUATION POUR LES ZAE

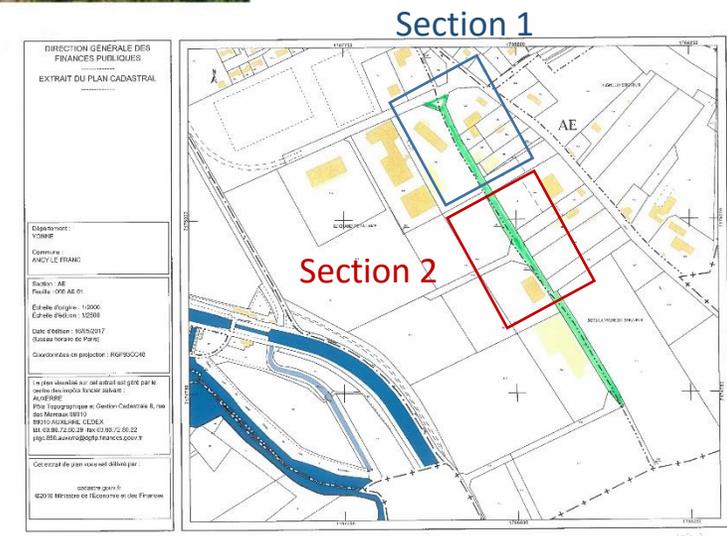
- Les zones d'activité économique : état de la voirie (diagnostic ATD)



Aperçu des dégradations de la section 1



Section 2 au niveau de la surlargeur



## 2. «ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES »

### ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – PROPOSITION D'ÉVALUATION POUR LA ZAE D'ANCY LE FRANC

#### ➤ Proposition d'évaluation :

- **Le coût moyen annualisé** correspond au coût de renouvellement de la voirie :
  - Il est proposé de retenir une durée d'amortissement sur **10 ans**.
- **3 hypothèses de travaux ont été évaluées:**
  - Il est proposé de retenir l'hypothèse 2 (hypothèse intermédiaire) : elle correspond à un **coût moyen annualisé de 1 921 €**.
- **Le coût d'entretien** est évalué à **1000€**
  - La gestion de la voirie sera confiée à la commune par convention, avec refacturation.

	<b>hypothèse 1</b>	<b>hypothèse 2</b>	<b>hypothèse 3</b>
estimatif travaux TTC	12 913	22 980	29 891
Recettes FCTVA	2 118	3 770	4 903
<b>Coût net</b>	<b>10 795</b>	<b>19 210</b>	<b>24 988</b>

<i>durée d'amortissement retenue</i>	<i>10 ans</i>	<i>10 ans</i>	<i>10 ans</i>
<b>coût moyen annualisé</b>	<b>1 080</b>	<b>1 921</b>	<b>2 499</b>
<i>Coût au mL</i>	<i>2,0 €</i>	<i>3,6 €</i>	<i>4,6 €</i>
<b>Coût d'entretien</b>	<b>1 000</b>		
<b>Coût total</b>	<b>2 080</b>	<b>2 921</b>	<b>3 499</b>

## 2. «ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES »

### ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – PROPOSITION D'ÉVALUATION POUR LA ZAE D'ANCY LE FRANC

#### ➤ SYNTHÈSE

- La CLECT propose donc de modifier l'attribution de compensation de la Commune d'Ancy-le-Franc :

	<b>AC 2017</b>	Charge transférée ZAE	<b>AC 2018 APRES RÉVISION</b>
<b>ANCY-LE-FRANC</b>	<b>12 251,03 €</b>	2 921,0€	<b>9 330,03 €</b>

### 3. « SCOLAIRE »

#### ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – RÉVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

- **Proposition de modification des attributions de compensation**
- **La CLECT propose de mettre en œuvre une **révision dérogatoire** des attributions de compensation sur la compétence scolaire pour les 2 communes suivantes :**
  - **Tonnerre** : imputation du coût de renouvellement des équipements sur la section d'investissement
  - **Flongy-la-Chapelle** : révision de l'attribution de compensation liée à l'évolution du contrat d'un agent

# 3. « SCOLAIRE »

## ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – RÉVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

### RÉVISION DE L'AC DE TONNERRE

- La loi permet d'imputer une partie de l'attribution de compensation portant sur le coût de renouvellement des équipements en section d'investissement.
  - Cette procédure s'inscrit dans le cadre d'une **révision (ou une fixation) libre** des attributions de compensation.
- La CLECT propose donc de déterminer une « attribution de compensation d'investissement » pour la part liée au coût de renouvellement des écoles pour la ville de Tonnerre, tel qu'acté par la CLECT en 2016 sur la base du diagnostic réalisé par l'ATD.
  - Le coût d'investissement s'élève à **52.538,37€**
- L'AC « scolaire » de la commune sera donc modifiée comme suit, à compter de 2018.
  - L'attribution de compensation **en fonctionnement** constitue toujours un versement de la communauté à la commune
  - L'attribution de compensation **en investissement** représentera un versement de la commune à la communauté :
    - dans l'attente de l'actualisation de la nomenclature comptable M14, elle s'effectuera sous la forme d'un fonds de concours.

	<b>Fiscalité économique transférée (=AC avant transferts)</b>	Coût net des autres compétences (ALSH)	Coût net de fonctionnement « scolaire »	Annuité de la dette	<b>AC de FONCTIONNEMENT</b>	Charge transférée investissement	<b>AC d'INVESTISSEMENT</b>
<b>TONNERRE</b>	<b>1 560 981,00 €</b>	101 527,07 €	<b>813 272,14 €</b>	<b>36 783,36 €</b>	<b>609 398,43 €</b>	52 538,57€	<b>-52 538,57€</b>

### 3. « SCOLAIRE »

#### ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – RÉVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

##### RÉVISION DE L'AC DE FLOGNY LA CHAPELLE

- **La CLECT propose de réviser l'attribution de compensation de la commune afin de tenir compte de l'évolution de la situation d'un agent intervenant sur l'ALSH :**
  - L'agent, actuellement en CUI va être recruté en CDD pour 1 an.
  - Le temps de travail (actuellement 0,9 ETP) sera de 1 ETP en 2018.
  
- **Le surcoût lié à cette évolution est évalué à 20 935,04 € pour la communauté**
  
- **Il est proposé de modifier l'attribution de compensation de la commune en conséquence :**
  - La révision intervient sur l'année 2018,
  - Une nouvelle révision sera effectuée en fin d'année 2018 afin de prendre en compte les évolutions ultérieures.

	<b>AC 2017</b>	Montant de la révision
<b>FLOGNY-LA-CHAPELLE</b>	<b>- 101 447,63 €</b>	-20 935,04€

<b>AC 2018 APRES RÉVISION</b>
<b>-122 383,67 €</b>